

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 29 septembre 2022

Direction Technique – N° 07.06.2022.180

Objet : Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation de la société Prestometal en vue de l'extension du site de regroupement et de tri de déchets métalliques à Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Date de la convocation : 21 septembre 2022

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27

**PRESENTS :**

M. MARCHE Frédéric, Mme TELLIEZ Fabienne, M. BEAUOUSIN David, Mme DELACOUR Mélanie, M. BERTHOU Fabrice, Mme HAMIDOU Hawa, M. ARBI Rachid, Mme OMONT Sylvie, MM. TARSIA Rosario, LEFEBVRE Philippe, Mme HOULIER Valérie, MM. DABO Infali, SARR Yaya, LEBALLEUR Frédéric, FAUCHE Stéphane, KIVATA Guy, Mmes PALMENTIER Corine, BALEM Sandrine, LEFEBVRE Laetitia, LERICHE Evelyne, DENOS Clélia, M. DEM Ibrahim.

**POUVOIRS :**

Mme COLOMBOTTI Monique a donné pouvoir à M. BERTHOU Fabrice.

M. HOUNKPATI Jean-David a donné pouvoir à M. MARCHE Frédéric.

Mme SALL Coumba a donné pouvoir à M. FAUCHE Stéphane.

Mme WOLF Alexandra a donné pouvoir à M. ARBI Rachid.

M. BOURREAU Marc a donné pouvoir à Mme LERICHE Evelyne.

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. TARSIA Rosario**

**RAPPORTEUR : Fabrice BERTHOU**

**VU :**

- Le Code de l'Environnement.
- Le Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les Régions et les Départements ;
- Le Décret du Président de la République du 1<sup>er</sup> avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime.
- L'arrêté Préfectoral n°22-014 du 1<sup>er</sup> avril 2022 portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, Secrétaire Générale de la Préfecture de la Seine-Maritime.
- L'arrêté Préfectoral n°21-034 du 24 mars 2021 portant délégation de signature à M. Bernard COUSIN, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.
- L'arrêté du 24 mars 2021, mettant en demeure la société Prestometal de régulariser sa situation administrative et de se conformer aux prescriptions édictées en matière

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation de la société Prestometal en vue de l'extension du site de regroupement et de tri de déchets métalliques à Saint-Aubin-lès-Elbeuf

**Date de transmission de l'acte :** 04/10/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/10/2022

**Numéro de l'acte :** 07-06-2022-180 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 076-217601780-20220929-07-06-2022-180-DE

**Date de décision :** 29/09/2022

**Acte transmis par :** Chahinaz FOUGHALI

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.8. Environnement

d'installations classées pour la protection de l'environnement pour son site à Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

- Le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé le 22 avril 2022 par la société Prestometal dont le siège social se situe rue du Maréchal Delattre de Tassigny à Saint-Aubin-lès-Elbeuf pour étendre son site de regroupement et de tri de déchets métalliques.
- Le courrier du pôle évaluation environnementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement du 18 janvier 2022 indiquant que la régularisation de la situation administrative de la société Prestometal ne rentre pas dans les conditions d'un examen au cas par cas.
- La consultation administrative.
- Le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du 18 juillet 2022 déclarant le dossier de demande d'autorisation environnementale complet et régulier.
- La décision n°E22000050/76 du Tribunal Administratif de Rouen désignant le commissaire enquêteur.

#### **CONSIDERANT :**

- La demande d'autorisation de la société SARL Prestometal d'extension du site de groupement et de tri de déchets métalliques à Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

L'Adjoint au Maire en charge de la gestion des espaces publics et des travaux expose qu'une enquête publique de 30 jours consécutifs est ouverte du lundi 19 septembre 2022 à 9h00 au mardi 18 octobre 2022 à 17h00 dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier est présenté par la société SARL Prestometal dont le siège est situé rue du Maréchal Delattre de Tassigny à Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

L'objet de la demande d'autorisation environnementale consiste en la régularisation des activités de la SARL Prestometal suite au développement de ses activités et notamment l'acquisition d'une parcelle mitoyenne ayant permis l'agrandissement de la plateforme de stockage.

Ce projet est soumis au régime de l'autorisation au titre des rubriques n°2718 et n°2791 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement dont le site d'exploitation se situe rue du Maréchal Delattre de Tassigny à Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

[www.ville-cleon.fr](http://www.ville-cleon.fr)

Le Conseil Municipal, après délibération,  
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **EMET** un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale consistant en la régularisation des activités de la SARL Prestometal suite au développement de ses activités.

Pour copie conforme,

Cléon, le 29 septembre 2022

Le Maire,

Frédéric MARCHÉ

